

CHARTRE ETHIQUE

Le programme « 1h par m² – Un-e étudiant-e sous mon toit » permet à des personnes de générations différentes de vivre sous un même toit. Ce projet vise à renforcer la solidarité et le dialogue entre générations et se place délibérément en dehors de la logique économique. Tant du côté de l'hôte que de celui de l'étudiant-e, il faut aimer le contact. La cohabitation se veut conviviale et sans rapport de subordination entre les personnes concernées. Aucune activité contrainte n'est tolérée.

« 1h par m² » est animé par des valeurs telles que le **respect, la tolérance, la discrétion, la solidarité**. Ces valeurs sont partagées par les participant-es au programme, de même que les bases élémentaires d'un savoir-vivre ensemble. Elles s'expriment concrètement à travers quelques règles qui sont les fondements d'une cohabitation respectueuse et agréable.

Droits et devoirs de chacun-e

Chacun-e s'engage à ce qui suit :

- L'hôte s'engage à mettre à disposition une chambre en bon état, avec un lit, une table, un meuble de rangement (placard, commode, etc.), et autorise un accès à une salle de bain et une cuisine.
- L'étudiant-e s'engage à s'acquitter des activités convenues ; il ou elle entretient sa chambre et les espaces utilisés (salle de bain, cuisine). Il ou elle remplace ou rembourse les biens abîmés sous sa responsabilité.
- L'hôte et l'étudiant-e s'engagent à informer le programme 1h par m², dans un délai d'une semaine, de tout changement relatif aux engagements pris dans le cadre de la Convention.

Règles de base pour une cohabitation harmonieuse

1. Considérer l'autre comme son invité-e ou son hôte.
2. Se saluer lorsque l'on se croise dans le logement.
3. Respecter l'intimité de chacun.
4. Ne pas consulter son téléphone pendant un repas ou une conversation.
5. Avoir de la réserve sur ce que l'on raconte à l'extérieur à propos de son hôte ou de son étudiant-e.
6. Ne pas formuler de critiques sur les modes de vie de chacun-e et accepter qu'il y ait différentes manières de mener sa vie et de penser.
7. Accepter qu'il puisse y avoir des hauts et des bas chez son interlocuteur ou son interlocutrice.
8. Partager ses connaissances, ainsi que son expérience sans leur donner une valeur absolue.
9. Si l'hôte ou l'étudiant-e semble momentanément en difficulté, proposer de rendre service.

Chaque hôte et chaque étudiant-e est invité-e à prendre connaissance de la charte et à confirmer qu'il ou elle en accepte le contenu lors de la signature de la convention d'hébergement.